



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Algerie

Question écrite n° 38772

Texte de la question

M Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur le difficile et alarmant problème des Français résidant actuellement en Algérie et qui, lui semble-t-il, ne bénéficient en aucun cas de l'égalité de traitement avec les nationaux en ce qui concerne les droits d'acquies, de céder et de léguer, et, ce, en contradiction avec le principe des Accords d'Evian signés en 1962. Ce déséquilibre, que, malheureusement, aucun gouvernement n'a pu réduire, a été dénoncé maintes fois depuis 1967. Ces Français, dont il avait précédemment attiré son attention sur l'extrême précarité de leurs conditions de vie - tout au moins pour certains - ne peuvent ni acheter, ni vendre, ni transférer de fonds ; les retraites acquies en Algérie ne peuvent être transférées. Enfin, la question des cimetières reste en suspens. La solution à ce problème doit forcément se régler sur la base de la réciprocité, engageant les autorités des deux pays concernés à veiller sur la sécurité, la dignité et les droits des ressortissants algériens en France et des ressortissants français en Algérie. Par conséquent, il lui demande ce qu'il compte faire afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38772

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1383